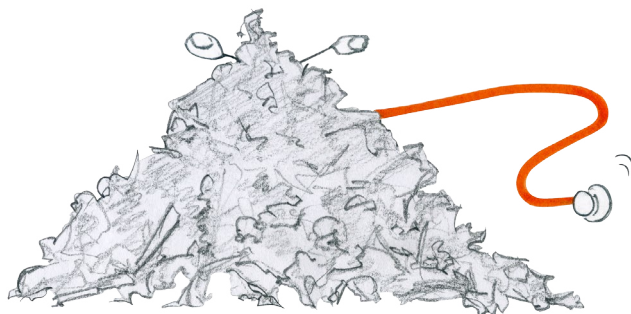


Les risques technologiques sont liés à l'activité humaine. Un risque technologique majeur est un **événement accidentel** se produisant sur un **site industriel** qui peut entraîner des dommages importants pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Les conséquences de tels accidents sont classées selon leurs effets : thermiques, mécaniques ou toxiques.

Des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont définis sur les territoires accueillant des sites industriels à haut risque, appelés sites « Seveso seuil haut ». Ils visent à concilier une protection renforcée pour les riverains et la pérennité économique des sites.

Vos obligations

Les PPRT comprennent un plan de zonage réglementaire sur lequel il est possible de localiser son logement et d'identifier les prescriptions de travaux et les recommandations qui s'y appliquent comme le renforcement du bâti (paroi, ouverture, menuiserie, toiture...), la mise en place de mesures de confinement en cas d'accident,... Les PPRT sont consultables en mairie.



À CONSERVER

- l'état des risques naturels et technologiques remis lors de l'achat ou la location d'un logement, si vous êtes situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

EN SAVOIR PLUS

- si votre logement est situé dans une zone à risque d'un PPRT
www.developpement-durable.gouv.fr,
 rubrique « risques »
www.risques.gouv.fr
www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr